



Le 24 juillet 2026

A l'attention des parents,

Objet : Information sur les tarifs de la restauration scolaire – Année scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Comité Syndical du SIVOS a fixé les tarifs de la restauration scolaire applicables à compter du 1er septembre 2026.

Le tarif du repas est fixé à 3,00 € par repas pour les enfants. A titre d'information, le coût réel d'un repas pour le SIVOS s'élève à 8,67 € (année 2025). La facturation sera effectuée sous forme de forfaits, répartis en trois périodes correspondant au calendrier scolaire :

Du 1er septembre au 18 décembre 2026 : 55 jours, soit 165,00 €

Du 4 janvier au 31 mars 2027 : 41 jours, soit 123,00 €

Du 1er avril au 2 juillet 2027 : 43 jours, soit 129,00 €

En cas d'absence de votre enfant d'au moins une semaine consécutive, un dégrèvement des repas non consommés pourra être accordé sur présentation d'un justificatif écrit.

En cas de fermeture exceptionnelle du service de restauration scolaire, les repas non servis seront automatiquement déduits du forfait.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, un échelonnement est possible. Nous vous invitons à prendre contact avec la Trésorerie de Jonzac, qui étudiera avec vous les modalités de règlement adaptées à votre situation.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2026-2027.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme la Présidente du SIVOS
Christelle NEAU

8, Place de la Mairie 17520 Jarnac-Champagne _____ Téléphone 05 46 49 50 71

